

Lubrifiant au graphite n° 2

 Date de révision : 1^{er} décembre 2016

1. Renseignements sur le produit et la société

Informations sur le produit	
Appellation commerciale	Lubrifiant au graphite 2
Description du produit	Graisse graphitée
Utilisations recommandées	Lubrifiant
Société	Cummings-Moore Graphite Co. (une division d'Asbury Carbons Inc.) 1646 N Green Ave Detroit, MI 48209 - États-Unis
Numéro de téléphone d'urgence	États-Unis : 1-800-255-3924 ; International : +01-813-248-0585 ; Chine : 400-120-0751 ; Brésil : 0-800-591-6042 ; Inde : 000-800-100-4086 ; Mexique : 01-800-099-0731 Numéro de contrat ChemTel : MIS0001931 (appels en PCV acceptés)
Numéro de téléphone du service de renseignements	+1-908-537-2155
Site Web	www.asbury.com

2. Identification des dangers

Classification	Produit non considéré comme une substance dangereuse
Étiquetage	Aucun élément d'étiquetage n'est requis

3. Composition et informations sur les ingrédients

Composants	Numéro CAS	% pondéral	Code(s) de danger
Distillats (pétrole)	Breveté	80-90 %	--
Graphite	7782-42-5	10-20 %	--

4. Premiers soins

Inhalation	Transporter la personne à l'air frais. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver avec de l'eau et du savon les zones en contact avec le produit. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou de réaction allergique cutanée, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Ingestion	Si la personne est consciente et alerte, faites-la se rincer la bouche et boire 2 à 4 tasses de lait ou d'eau. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin
Symptômes et effets aigus et différés	Délipidation de la peau

5. Mesures de lutte contre les incendies

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de la poudre extinctrice, du dioxyde de carbone ou de la mousse chimique. Utiliser l'agent d'extinction le plus approprié pour éteindre le feu environnant.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau comme extincteur, car l'incendie pourrait se propager.
Dangers d'incendie particuliers	Risques d'incendie particulier ou d'explosion.
Produits de combustion	Fumée, vapeurs, produits de combustion incomplète, dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO).

Équipement de protection pour les pompiers	Porter des vêtements protégeant tout le corps, et notamment un casque, un appareil respiratoire autonome à pression positive ou à demande de pression et un masque facial.
Classement NFPA	110

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle tel qu'indiqué à la Section 8
Précautions environnementales	Empêcher les déversements importants de s'écouler vers les égouts et les cours d'eau. Signaler les déversements conformément aux règlements locaux et nationaux.
Méthodes de nettoyage	Contenir les déversements, puis les recueillir à l'aide un matériau absorbant non combustible. Les mettre dans des récipients fermés, appropriés pour la mise au rebut.

7. Manipulation et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire	Éviter de respirer la poussière, le brouillard ou la vapeur. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Précautions en matière d'entreposage	Conserver dans un endroit frais et sec. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Composants soumis à des paramètres de contrôle et/ou à des limites d'exposition professionnelle			
Composant	Numéro CAS	VELP	Référence pour le contrôle
Distillats (pétrole)	breveté	5 mg/m ³	Brouillard inhalable, ACGIH
Graphite	7782-42-5	2,0 mg/m ³	Poussière respirable, ACGIH
Mesures d'ingénierie	Les installations stockant ou utilisant cette matière doivent être équipées d'un poste pour le lavage des yeux et d'une douche d'urgence. Assurer une aération adéquate pour réduire les concentrations dans l'air.		
Protection respiratoire	Suivre les directives de l'OSHA relatives aux respirateurs (29 CFR 1910.134) ou la norme européenne EN 149. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH ou conforme à la norme européenne EN 149 si les limites d'expositions sont dépassées ou si une irritation ou d'autres symptômes se présentent.		
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection appropriées (ou des lunettes de protection contre les produits chimiques) telles que décrites dans la directive de l'OSHA (29 CFR 1910.134) concernant la protection des yeux et du visage ou la norme européenne EN166.		
Protection de la peau	Des gants de protection contre les produits chimiques sont recommandés. Si le contact avec l'avant-bras est probable, porter des gants à manchettes. Le port de vêtements résistant aux produits chimiques et à l'huile est recommandé. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.		
Mesures d'hygiène	Toujours suivre les mesures favorisant une bonne hygiène personnelle, tel que le lavage après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et chaussures contaminés impossibles à nettoyer.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Graisse noire	Limite explosive inférieure	Donnée non disponible
Odeur	Légère odeur de pétrole	Limite explosive supérieure	Donnée non disponible
pH	Sans objet	Pression de vapeur	Donnée non disponible
Point de congélation	Aucune donnée	Densité de vapeur	Donnée non disponible
Point d'ébullition	Aucune donnée	Solubilité dans l'eau	Aucune donnée

Point d'éclair	> 149 °C (300 °F) Vase clos Cleveland	Coefficient de distribution : n-octanol/eau	Non déterminée
Vitesse d'évaporation	Donnée non disponible	Température d'auto-inflammation	Aucune donnée
Densité	1,12 g/ml	% volatile	Aucune donnée

10. Stabilité et réactivité

Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales d'utilisation.
Possibilité de réactions dangereuses	La polymérisation dangereuse ne se produira pas.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles Éviter les températures dépassant le point d'éclair
Matières incompatibles	Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	Pas de risques si l'entreposage est normal

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Non classifié. Peut provoquer des troubles gastro-intestinaux en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë par inhalation	Non classifié. Peut causer une irritation des voies respiratoires.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Non classifié. Peut causer une irritation de la peau.
Corrosion/irritation cutanée	Non classifié. Les vapeurs peuvent être irritantes pour la peau.
Dommage ou irritation oculaire	Non classifié. Peut causer une irritation mineure en cas de contact avec les yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classifié.
Mutagénicité	Aucun indice ne laisse supposer que le produit ou ses composants sont mutagènes ou génotoxiques.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. Non classifié.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient aucun ingrédient considéré comme toxique pour la reproduction.
Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique	Non classifié.
Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées	Non classifié.
Danger par aspiration	Non classifié.
Effets chroniques	L'inhalation prolongée du brouillard peut être nocive.

12. Informations écologiques

Écotoxicité	Ce produit n'est pas réputé nocif pour les organismes aquatiques.
Biodégradation	N'est pas intrinsèquement biodégradable.
Bioaccumulation	La bioaccumulation ne devrait pas être importante compte tenu de la faible hydrosolubilité de ce produit.
Mobilité	Donnée non disponible

13. Considérations relatives à la mise au rebut

Mise au rebut du produit	Quand ce produit tel qu'il est fourni doit être jeté en qualité de déchet, il n'est pas conforme à la définition de déchet selon la réglementation fédérale 40 CFR 261 de la RCRA. Les recommandations sur la mise au rebut concernent cette matière telle qu'elle est fournie. L'élimination des déchets doit être conforme aux lois et règlements applicables au moment de
---------------------------------	--

l'élimination.	
Informations réglementaires	Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations nationales, régionales, et locales applicables. La réglementation locale peut s'avérer plus stricte que les exigences régionales et nationales, mais elle doit être respectée.
Élimination des emballages	Les contenants vides doivent être déposés dans une installation approuvée pour le recyclage ou l'élimination de ces déchets. Étant donné que les contenants vides peuvent conserver des résidus du produit, les mises en garde du marquage doivent être respectées même si le contenant est vide. Remettez au centre de tri local les matériaux d'emballage rincés.

14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	Non réglementé
Nom d'expédition	S.O.
Classe de danger pour le transport	S.O.
Groupe d'emballage	S.O.
Polluant marin ?	Non classifié comme polluant marin

15. Informations réglementaires

Répertorié/conforme aux inventaires de produits chimiques suivants :	DSL, IECSC, TSCA, EINECS, KECI, PICCS, AICS		
Classifications de dangers SARA (311/312)	Aucune classification		
Inventaire des rejets toxiques SARA (313) :	Ce produit ne contient pas de substances chimiques soumises à l'obligation de notification des fournisseurs du Programme des rejets toxiques SARA 313.		
Les composants suivants figurent sur les listes ci-dessous :			
Nom chimique	Numéro CAS	Énumération de listes	
Graphite	7782-42-5	1, 12, 16, 17, 18	
Listes de règlements consultés :			
1 = ACGIH ALL	6 = TSCA 5a2	11 = CA P65 REPRO	16 = MN RTK
2 = ACGIH A1	7 = TSCA 5e	12 = CA RTK	17 = NJ RTK
3 = ACGIH A2	8 = TSCA 6	13 = IL RTK	18 = PA RTK
4 = OSHA Z	9 = TSCA 12b	14 = LA RTK	19 = RI RTK
5 = TSCA 4	10 = CA P65 CARC	15 = MI 293	20 = MA RTK

16. Autres informations

Les informations contenues dans le présent document sont exactes au meilleur de nos connaissances. Toutefois, Asbury Carbons ne donne aucune garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, en ce qui concerne l'utilisation sans risque de ce produit dans vos processus ou en association avec d'autres substances.

Classification NFPA	Danger pour la santé : 1
	Danger d'incendie : 1
	Danger de réactivité : 0